



Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Formation Spécialisée du CSAL de la DDFiP de l'Aisne

du 4 novembre 2025

Monsieur le président,

Le contexte politique global n'est pas favorable à un financement des politiques de prévention à la hauteur des besoins.

En effet, au niveau ministériel, les crédits affectés au fonctionnement des formations spécialisées et donc aux moyens dévolus aux actions de prévention ont été amputés de 10 %, passant ainsi de 15 à 13,5 millions d'euros, soit de 118 à 108 € par agent.

Or, le contexte à la DGFIP démontre que nous avons des besoins croissants. La dramatique augmentation du nombre de suicides et de tentatives de suicides que vit la DGFIP doit tous nous interpeller. Nous allons l'évoquer durant notre instance de ce jour. Si la CGT acte favorablement l'élargissement du droit d'enquête aux actes ayant eu lieu hors du lieu de travail, puisque cela correspond à une revendication nationale de notre syndicat, nous estimons en revanche qu'en termes de politique de prévention des risques la DGFIP est défailante.

Dans notre département comme ailleurs, nous subissons la décision ministérielle de confier les consultations psychologiques à une plateforme téléphonique nationale. En bref, chaque agent aura droit à 3 appels, si l'agent est en danger imminent, la plateforme alertera les secours. Si après 3 appels la situation n'a pas évolué favorablement, l'agent sera orienté vers des praticiens.

Nous devrions faire, dans un contexte de crise, avec ce système, très en dessous des besoins des agents. Pire encore, la DGFIP est très en dessous du minimum acceptable en termes de protection de ses agents.

Nous n'avons plus à la DDFIP 02 de convention avec une psychologue du travail. Ce service avait démontré toute sa pertinence et son immense utilité. Le secrétariat général a effectivement mis en place un dispositif mais celui-ci n'est pas à la hauteur des enjeux.

À l'image de ce qui s'est produit autour des formations secourisme du travail, qui faisaient également l'objet d'un marché ministériel, mais qui ont été jugées au rabais et ne répondaient pas aux besoins réels des directions locales, notre formation spécialisée locale peut choisir de financer localement des consultations physiques avec une psychologue du travail. Nous nous devons de proposer aux agents de notre département, en complément du « service low cost » existant, la possibilité d'avoir accès à des consultations physiques avec une vraie psychologue du travail.

Au-delà des difficultés que nous avons rencontrées dans la recherche d'un nouveau conventionnement, la CGT considère que notre FS doit flécher des moyens dans le but de conventionner à nouveau avec un praticien local.

Rien ne nous interdit de le faire, même avec l'existence d'un dispositif national.

Nos agents ont droit à un vrai suivi. La santé mentale est un enjeu majeur et nos plans de prévention doivent être à la hauteur des besoins.

La CGT a porté pendant des années la nécessité de disposer en local, pour les agents des services, d'une psychologue du travail. Nous ne nous résignons pas à la fin du conventionnement local et nous souhaitons, Monsieur le président, que la DDFIP 02 soutienne cette démarche.